

SYNDICAT MIXTE USSES & RHONE

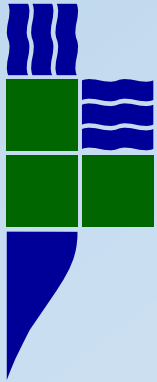
Elaboration du SCoT :

Projet d' Aménagement et de Développement Durables

REUNIONS PUBLIQUES



Eloise, 18 juin 2015
Frangy, 22 juin 2015
Seysssel, 25 juin 2015



AU SOMMAIRE ...

- **Pour un développement plus durable et soutenable : rappels des enjeux**
- **La construction du projet de territoire**
- **Les grandes lignes du PADD**
- **La poursuite de la démarche**





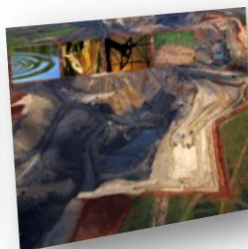
Les enjeux d'un développement plus durable et plus soutenable (rappels) ...

LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Une nécessité et une urgence
face aux dysfonctionnements en cours...



... à l'échelle planétaire,
... et à notre échelle de vie ...



LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Une notion déjà ancienne,
et de portée universelle ...

« Un mode de développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

(1^{ère} définition donnée en 1986 par la commission Bruntland, et reprise en 1992, lors de la Conférence de Rio).



La convergence de trois préoccupations d'ordre :

- social,
- économique,
- et environnemental.

Un impératif, érigé en priorité nationale ...

pour que les orientations choisies n'aboutissent pas à des impasses sociales, économiques, biologiques et environnementales.

Les grands enjeux reconnus à l'échelon local ...

Les termes préalables du "contrat" politique local :

- Donner une place à chacun, ...
- Le développement des uns ne doit pas se faire à l'encontre des autres.
- Privilégier la solidarité et la complémentarité entre les territoires.

Une identité et un positionnement à affirmer par rapport aux territoires voisins ...

pour passer d'un territoire qui "subit" une transition à un territoire qui la maîtrise et l'organise, en cohérence et solidairement, pour mieux relever les enjeux sociétaux et environnementaux de demain.

Une échelle de développement à définir, au regard ...

- Du positionnement géographique du territoire,
- De ses particularités,
- De ses richesses et de ses sensibilités.

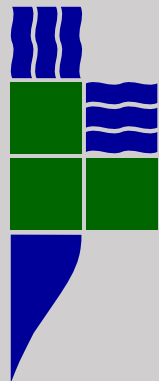
Les grands enjeux reconnus à l'échelon local ...

Une structuration du territoire
à concevoir ...
pour le cadre et la qualité de vie de
ses habitants :

- Une armature urbaine à construire ...
- Une politique du logement à adapter ...
- Une stratégie économique à soutenir ...
- Une politique des transports et des déplacements à définir avec pragmatisme, ...

Une gouvernance à développer ...
dans l'intérêt du territoire
et de ses habitants ...

- Quel rôle demain pour le SCoT des Ussets et Rhône ? ...
- Comment tendre vers plus d'efficacité, dans une logique de mutualisation des moyens.



La construction du projet de territoire (PADD)



LE PADD : la « Clé de voute » du SCOT ...



**Un engagement de vos élus,
pour un devenir durable
du territoire des Usses et Rhône.**

**L'expression d'un PROJET
POLITIQUE GLOBAL, ...**

**mais qui doit viser
les principes fondamentaux
du développement durable,
portés par l'Etat.**



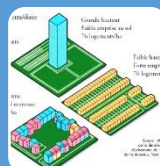
Principe d'équilibre

- Entre développement et protection.
- Entre les différents espaces.



Principe de diversité et de mixité urbaine et sociale :

- Mixité des fonctions.
- Diversité de la population.



Principe d'utilisation économe de l'espace.



Principe de Gouvernance :

- Participation, solidarité, partenariat.
- Précaution, prévention, pérennité, ...

LE PADD : la « Clé de voute » du SCOT ...

L'expression d'un **PROJET POLITIQUE GLOBAL, ...**

mais au contenu encadré par la loi (article L 122-1-3 du CU),
avec des thèmes obligatoires.

**Le PADD fixe
les objectifs
des politiques
publiques
d'urbanisme**
en matière de ...



- *Logement,*
- *Transports et des déplacements,,*
- *Implantation commerciale,*
- *Equipements structurants,*
- *Développement économique, touristique et culturel,*
- *Développement des communications électroniques,*
- *Qualité paysagère,*
- *Protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers,*
- *Préservation et de mise en valeur des ressources naturelles,*
- *Lutte contre l'étalement urbain,*
- *Préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.*

LE PADD : la « Clé de voute » du SCOT ...

Un projet construit collectivement et en concertation ...



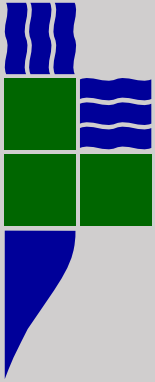
↪ **Entre élus ...**

- Séminaire sur la journée du 8 janvier.
- 4 réunions de travail entre les élus.
- Débat en Comité Syndical du SCOT le 19 mai;

↪ **Avec l'Etat et autres partenaires institutionnels,** Réunis en Comité de pilotage (COFIL du 5 mai).

↪ **Et avec VOUS, ...**

Dans le cadre des réunions publiques, et des autres moyens mis à votre disposition (registres, blog, ...).



Les grandes lignes du PADD Des Usse et Rhône



Le PADD des Usse & Rhône ...

3 grands axes, déclinés ...
en orientations générales
et en objectifs induits.



Grands axes stratégiques

- AXE 1 -

- AXE 2 -

- AXE 3 -

Niveau 1

7 Orientations générales

Niveau 2

20 Objectifs induits

Niveau 3

Le PADD des Usse & Rhône ... La structure générale.

- AXE 1 -

**POUR UN TERRITOIRE
ORGANISÉ,
STRUCTURÉ
ET QUI S’AFFIRME ...**

1.1

**Opter pour
un cadre
d’organisation
et de
développement
du territoire.**

a. ... Une armature territoriale qui concilie un développement adapté de nos communes, et le bon fonctionnement global du territoire.

b. ... Des moyens adaptés, pour un fonctionnement optimal à différents niveaux.

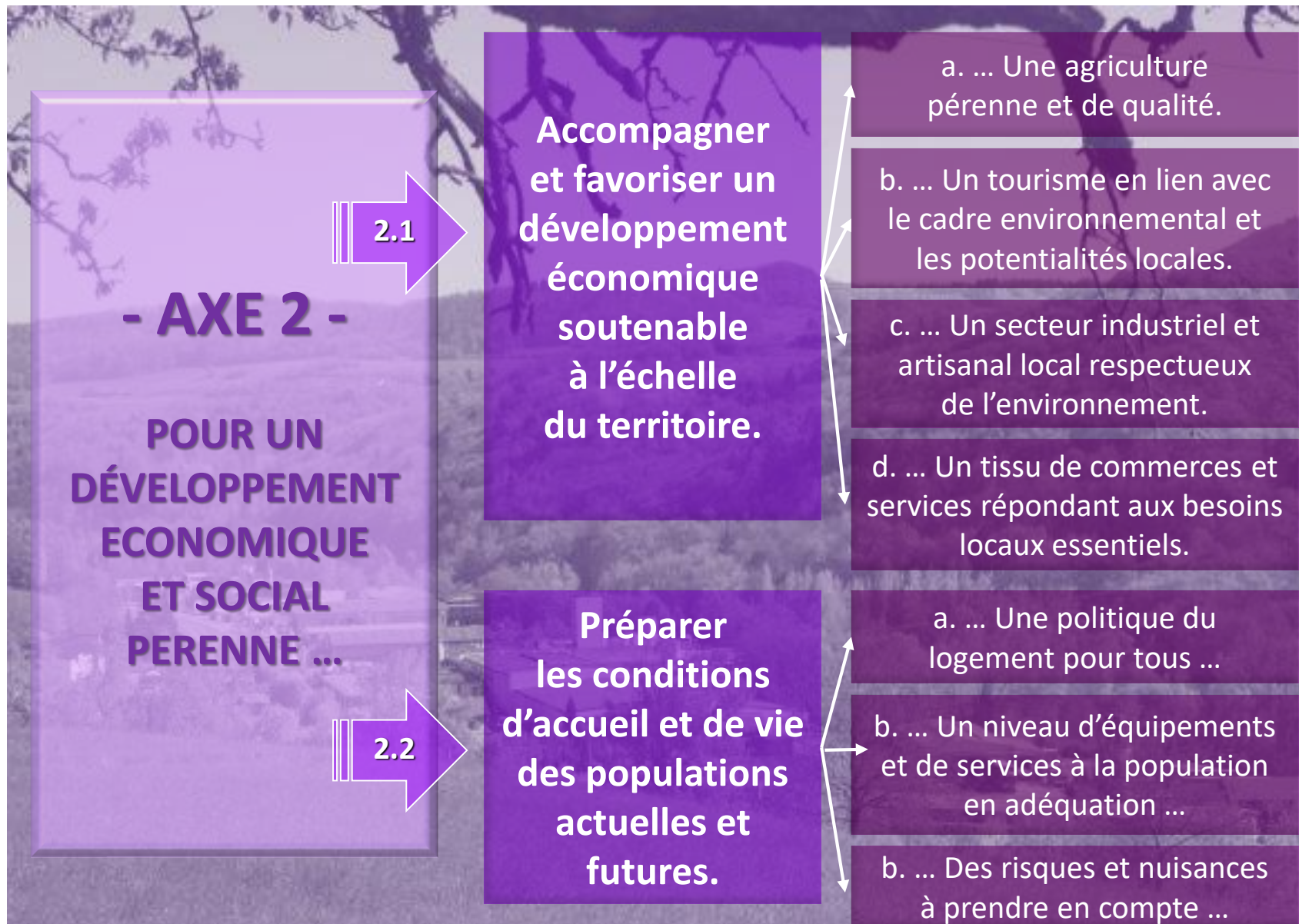
1.2

**Progresser vers
une meilleure
gouvernance.**

a. ... Vers plus de performance et de cohésion internes.

b. ... Vers plus crédibilité, de reconnaissance et d’efficacité, vis-à-vis de l’extérieur.

Le PADD des Usse & Rhône ... La structure générale.



Le PADD des Usse & Rhône ... La structure générale.

- AXE 3 -

POUR UN
CADRE DE VIE
PRESERVÉ ET
VALORISÉ ...

3.1

Promouvoir un cadre bâti qui concilie tradition rurale et modernité.

a. Un patrimoine porteur d'identité culturelle et d'attractivité du territoire.

b. La qualité du cadre bâti de demain ...

3.2

Maintenir un cadre rural dominant, qui préserve et valorise les atouts paysagers et les qualités naturelles de notre territoire.

a. La valorisation des paysages patrimoniaux et l'évolution maîtrisée des paysages sensibles

b. La protection des milieux naturels et des écosystèmes ...

c. L'usage et la fréquentation des espaces agraires et naturels.

3.3

Assurer une gestion durable de notre espace et de nos ressources naturelles.

a. La ressource en eau, dans ses différents usages.

b. L'exploitation raisonnée des ressources du sol et du sous-sol.

c. Les énergies renouvelables.

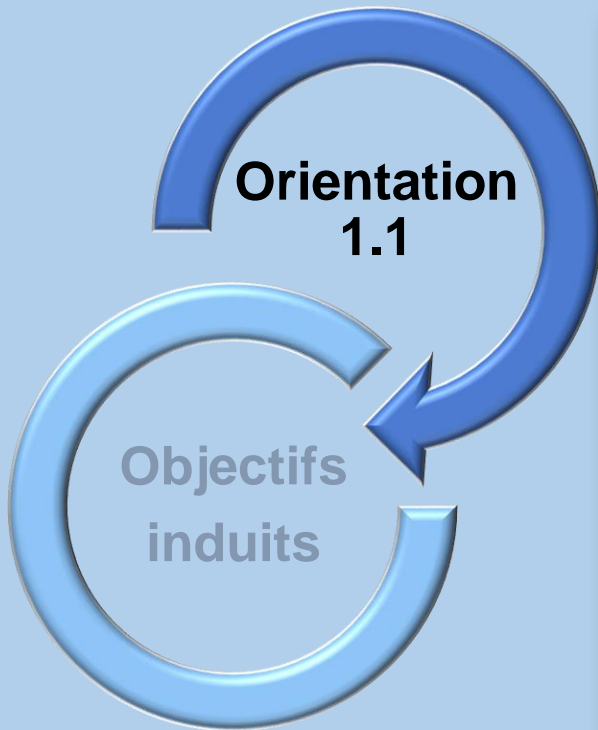
d. La maîtrise de la consommation d'espace

- AXE 1 -

**POUR UN TERRITOIRE
ORGANISÉ, STRUCTURÉ ET QUI S’AFFIRME ...**



**Définir un cadre
d’accueil, d’évolution et de fonctionnement
de notre territoire de vie et de travail.**



... Un cadre d'organisation et de développement du territoire ...
qui à la fois :

- **Permette un juste équilibre entre ses différentes fonctions** économiques, sociales et environnementales.
- **Contribue à économiser et optimiser les équipements, les réseaux, l'espace, ...** mais aussi les temps et les coûts financiers et environnementaux liés aux déplacements.

Et plus globalement :

- **Participe à sa lisibilité et à l'affirmation de son identité,** vis-à-vis de l'extérieur.



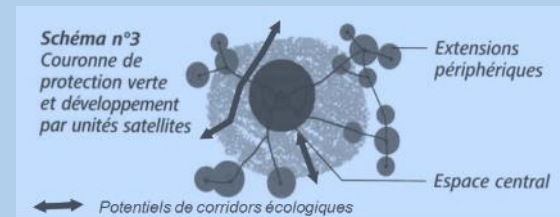
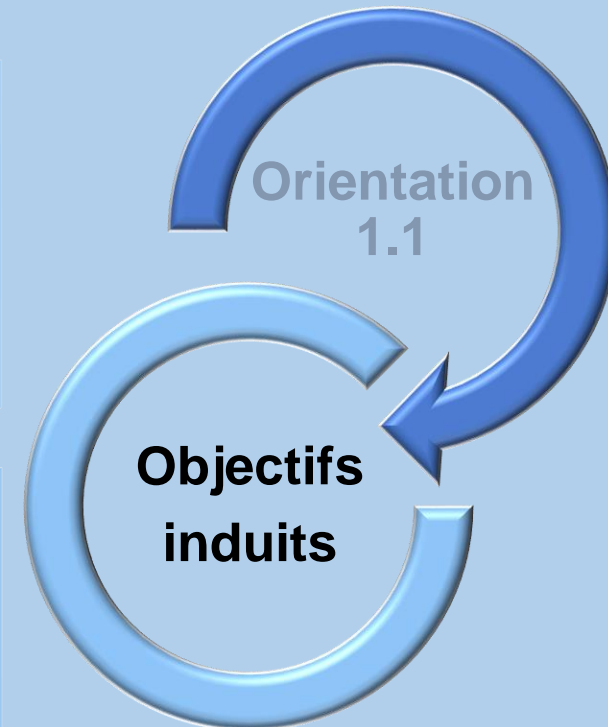
1.1a

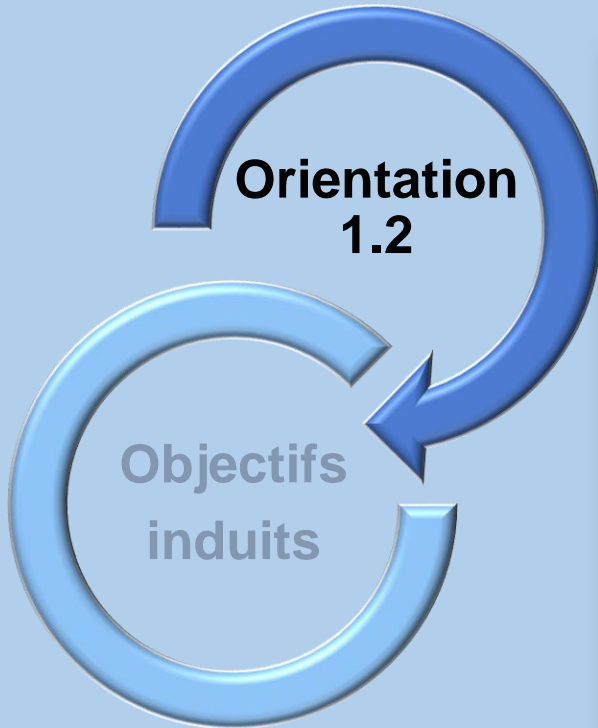
Construire un maillage du territoire, qui concilie un développement adapté de nos communes et le bon fonctionnement de notre territoire.

1.1b

Associer à cette armature territoriale, les moyens d'un fonctionnement optimal, en termes :

- ✓ De desserte en réseaux (secs et humides).
- ✓ De mobilités physiques (transports collectifs ferroviaire et routiers, modes « doux »),
- ✓ De mobilités virtuelles (TIC).
- ✓ De consommation des espaces dédiés à l'habitat et aux activités économiques.





**... Vers
« plus de gouvernance »,
pour des actions plus efficaces
Et pour une mise en œuvre optimale
du SCOT.**

En cohérence avec le [futur]
Schéma Départemental de Coopération
Intercommunale (SDCI), qui vise à
***« faire de la Haute-Savoie un territoire
de compétitivité administrative ».***

1.2a

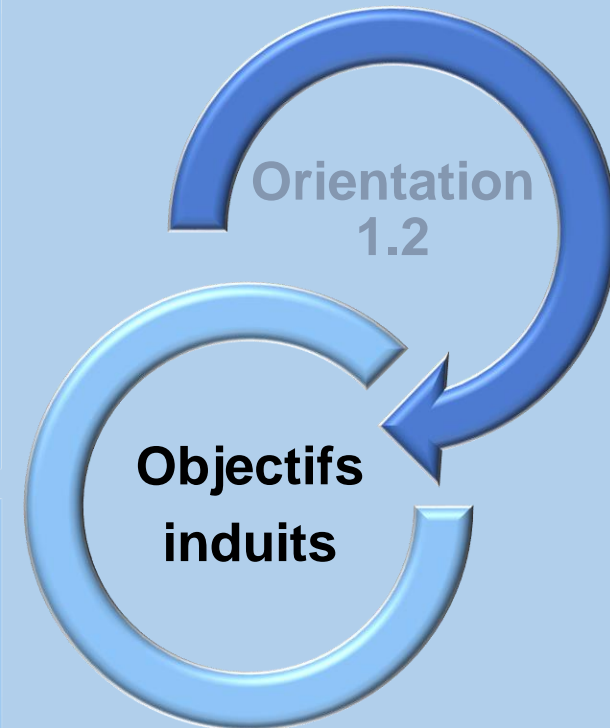
Pour plus de performance et de cohésion interne au territoire des Usse et Rhône :

« Tendre vers » une mutualisation de certains moyens de gestion, d'études ou de projets territoriaux.

1.2b

Pour plus de crédibilité de reconnaissance et d'efficacité, vis-à-vis de l'extérieur :

Echanger et coopérer avec les territoires voisins (développer des passerelles),
mais aussi avec divers partenaires institutionnels ou opérationnels.

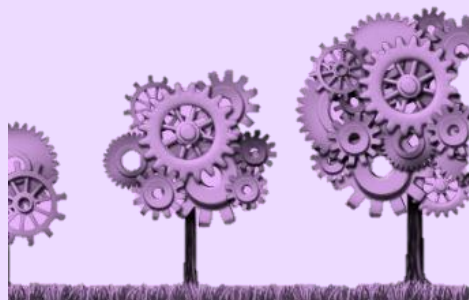
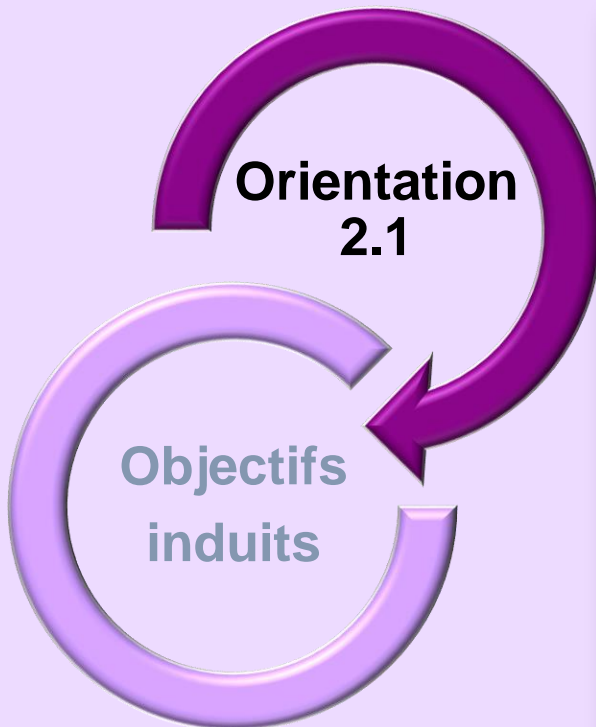


- AXE 2 -

**POUR UN DÉVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ET SOCIAL PERENNE ...**



- **Qui compose avec les diverses sensibilités, qualités et potentialités du territoire.**
- **En adéquation avec un développement équilibré.**



**Favoriser et accompagner
un développement économique
soutenable à l'échelle du territoire, ...**

c'est-à-dire, un développement qui :

- ✓ S'appuie sur l'économie locale et sur ses complémentarités.
- ✓ Répond mieux aux besoins de travail et de consommation « sur place », et contribue à limiter les phénomènes de dépendance et de résidentialisation.
- ✓ Participe à l'attractivité, à l'identité et à l'image recherchées du territoire, et les conforte vis-à-vis de l'extérieur.

2.1a

Préserver et soutenir une **agriculture** pérenne (à l'avenir sécurisé) et de qualité (à haute valeur ajoutée).

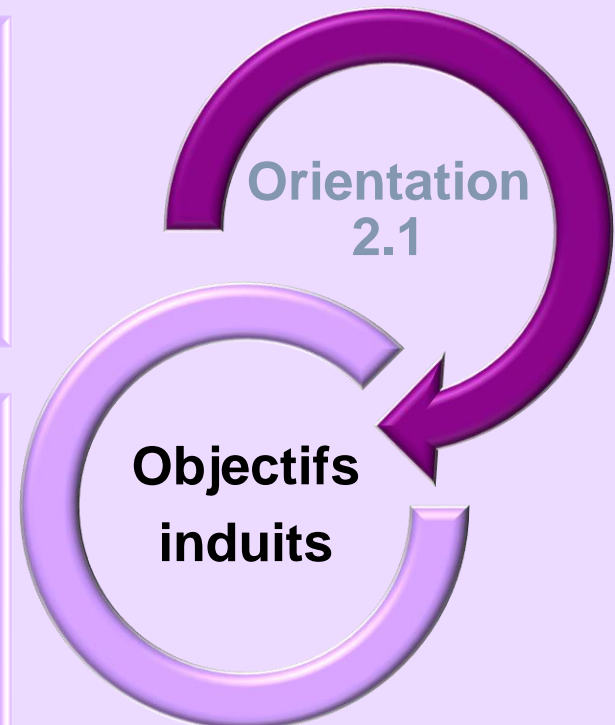
2.1b

Développer et dynamiser un **tourisme** en lien avec le cadre environnemental et les potentialités locales :

Un tourisme de Pays, « vert » (principalement), compatibles avec ...

le fonctionnement des exploitations agricoles et la préservation des sites naturels sensibles.

Une diversification des offres d'hébergements et d'activités.



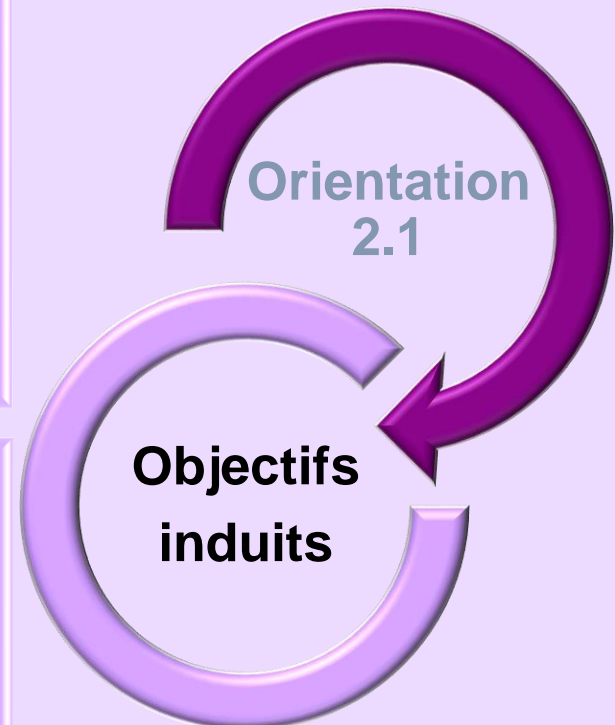
2.1c

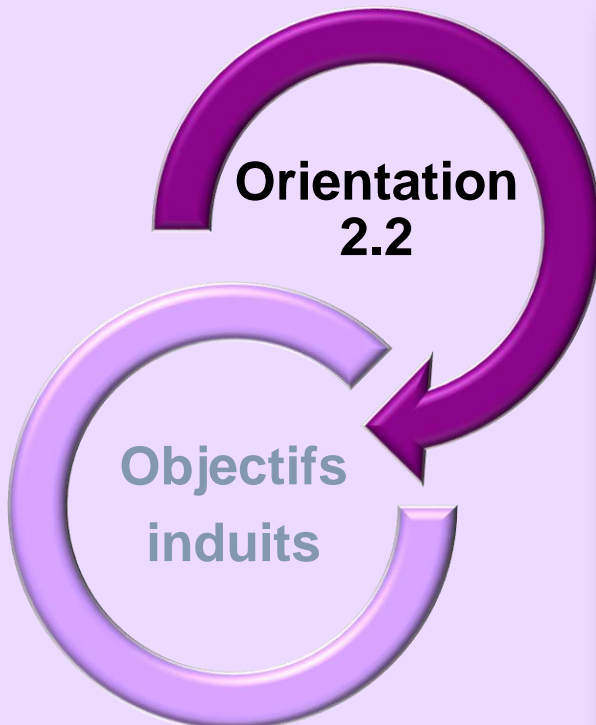
Promouvoir un **secteur industriel et artisanal local respectueux de l'environnement**, et complémentaire entre les trois polarités économiques principales du territoire (la Croisée, Seyssel/Corbonod, Frangy/Musièges).

2.1d

Développer un **tissu de commerces et services** répondant aux besoins essentiels de la population, et localisés au plus près de celle-ci.

Favoriser et accompagner le développement du **commerce électronique** (au sein des commerces existants et futurs).





Préparer des conditions d'accueil et de vie des populations, ...

c'est-à-dire, des conditions :

- ✓ Cohérentes avec l'évolution démographique et le développement économique (aspect quantitatif).
- ✓ Qui tiennent compte de la diversification des besoins, ... et favorisent la mixité sociale et générationnelle (aspect qualitatif).
- ✓ Qui participent à l'organisation et à la structuration recherchée du territoire.
- ✓ Conciliables avec la préservation d'un cadre de vie (rural) de qualité, et avec les ressources mobilisable.

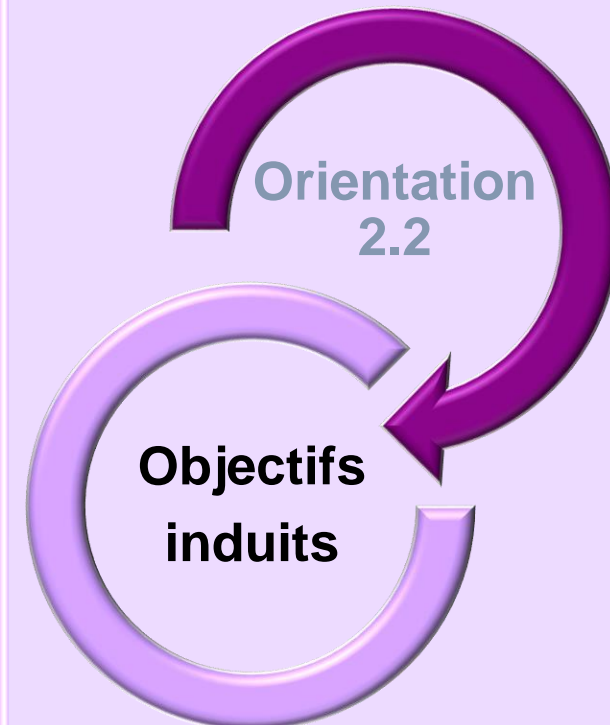
2.2a

Déployer une politique du **logement pour tous**, permettant d'assurer la vitalité et les équilibres sociaux du territoire.

- ✓ Prévoir un nombre suffisant de logements à l'horizon du SCOT (2030).
- ✓ Promouvoir une diversification des types de logements (collectif / intermédiaire) et des modes d'occupation (locatif / locatif aidé / accession aidée).

Et en cohérence avec :

- ✓ Les choix de structuration du territoire.
- ✓ La qualité recherchée du cadre bâti.
- ✓ Les objectifs de moindre consommation d'espace.



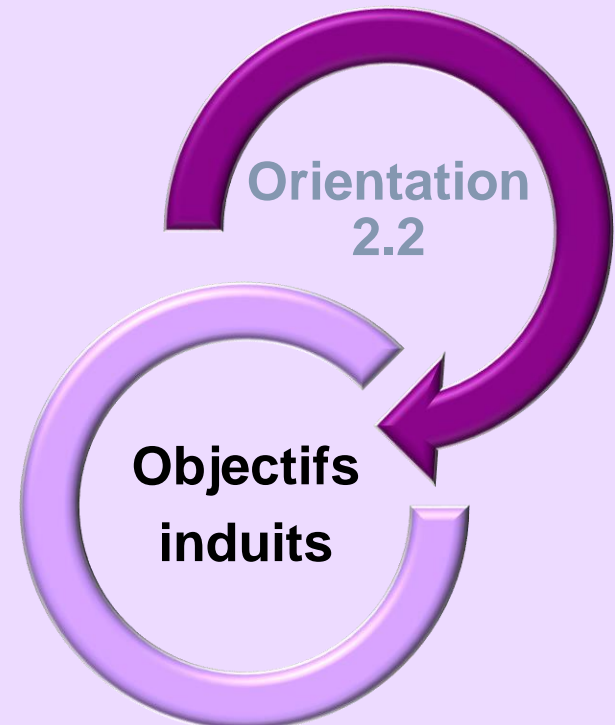
2.2b

Œuvrer pour un **niveau d'équipements et de services** à la population, en adéquation avec leurs besoins et avec les choix de structuration et de développement du territoire.

2.2c

Prévenir et limiter les risques et les nuisances, pesant sur les populations et sur leur cadre de vie :

- ✓ Risques naturels prévisibles.
- ✓ Autres risques (technologiques) et nuisances associées à certains transports ou certaines activités (bruit, odeurs, poussières).



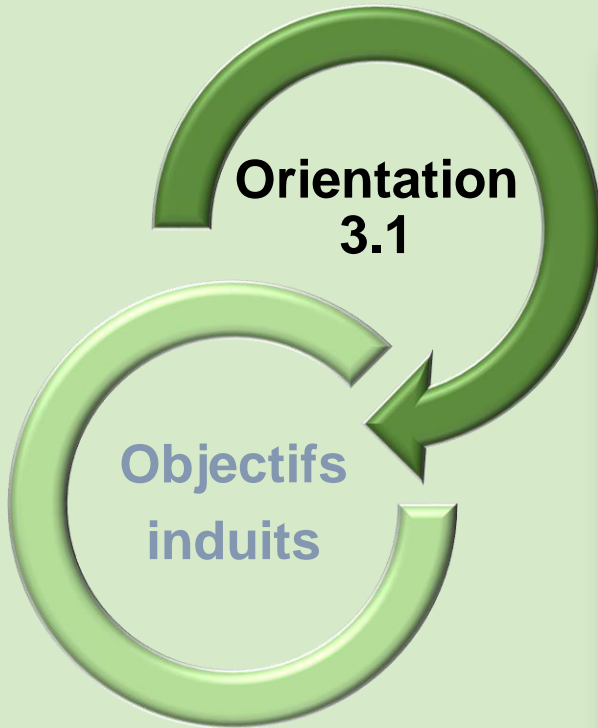
- AXE 3 -

**POUR UN CADRE DE VIE
PRESERVÉ ET VALORISÉ ...**



Qui soit porteur ...

- **d'identité,**
- **de qualité de vie,**
- **d'attractivité**
- **d'efficacité environnementale.**



Promouvoir un cadre bâti qui concilie tradition rurale et modernité, ...

Pour le bâti existant (à réhabiliter, requalifier),
comme pour le bâti de demain :

- ✓ Qualité urbaine et d'insertion paysagère (dans un cadre rural dominant).
- ✓ Qualité environnementale (énergie, gestion des eaux usées et pluviales, ...).
- ✓ Maîtrise de l'étalement urbain.

3.1a

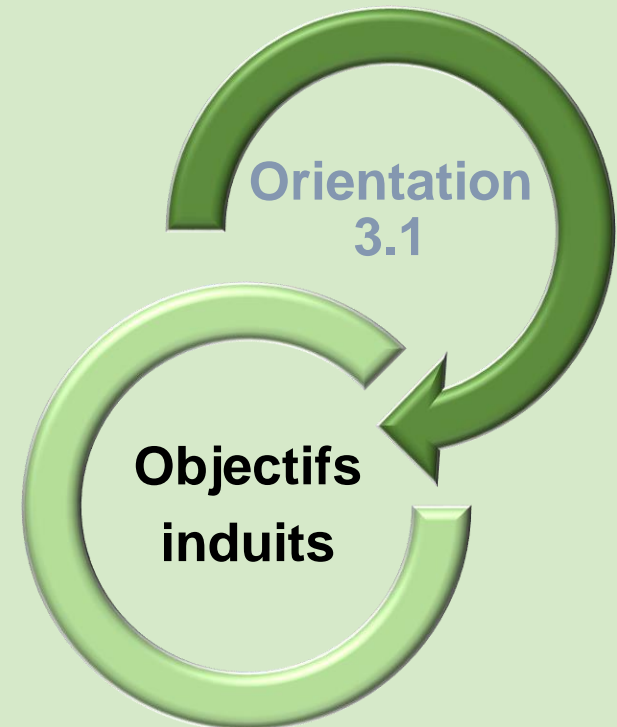
Préserver et valoriser un **patrimoine** porteur d'identité culturelle et d'attractivité du territoire :

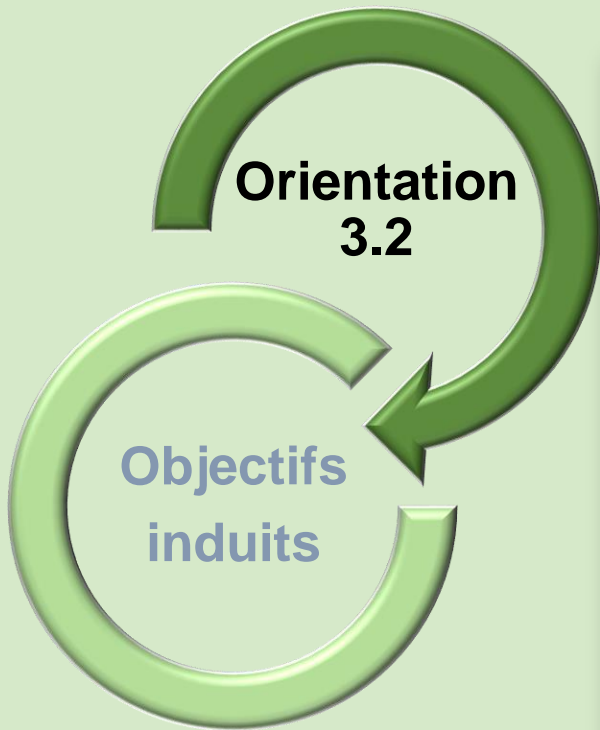
- ✓ Protéger et valoriser les bâtiments patrimoniaux (réhabilitation), ainsi que leurs abords (« mise en scène »).
- ✓ Promouvoir une culture gastronomique et œnologique de Pays.

3.1b

Favoriser et promouvoir la qualité du **cadre bâti de demain**, ...

visant à la fois les constructions et leurs abords (espaces non construits, publics et privés).
... Pour une architecture contemporaine porteuse de « sens ».

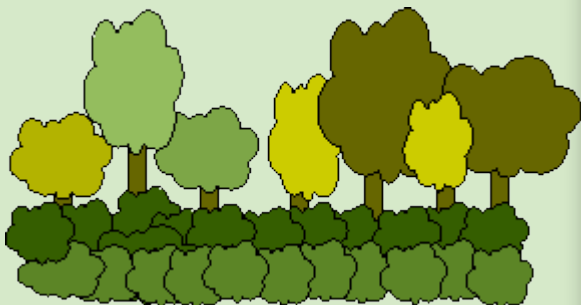




Maintenir un cadre rural dominant qui préserve et valorise les atouts paysagers et les qualités naturelles du territoire, ...

- ✓ Patrimoine naturel, écosystèmes et fonctionnalités écologiques.
- ✓ Patrimoine culturel.
- ✓ Paysages (naturels et ruraux) et points de vue.

... Un objectif de préservation indissociable d'un objectif de valorisation « respectueuse ».



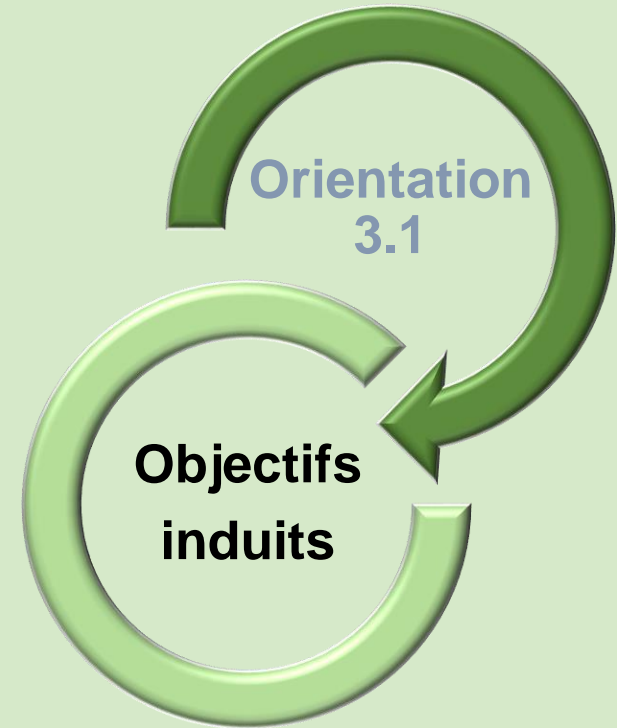
3.2a

Préserver et valoriser
les paysages patrimoniaux,
maîtriser l'évolution des paysages sensibles .

3.2b

Protéger les milieux naturels et les
écosystèmes d'intérêts reconnus.

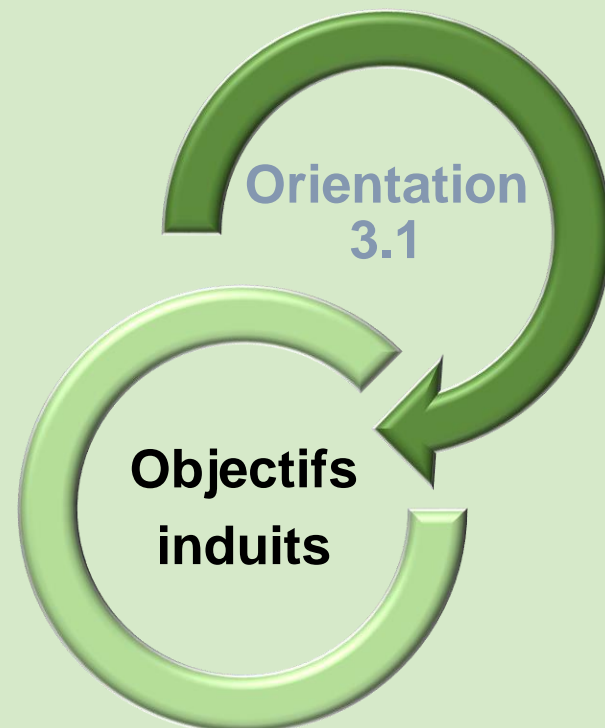
Préserver, voire restaurer (plus localement)
une armature agraire et naturelle garante de
biodiversité et de dynamique écologique
(trame verte/jaune/bleue), ...

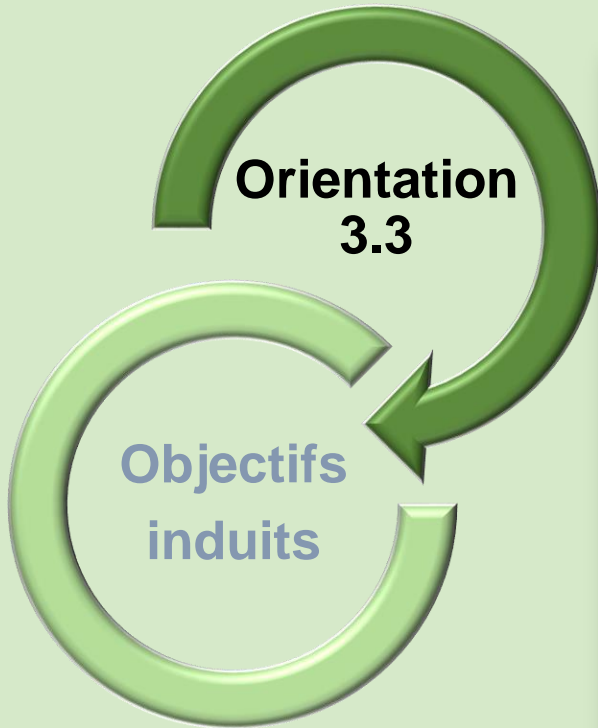


3.2c
Maîtriser la
fréquentation des espaces naturels
et organiser l'usage des espaces agraires.

Adapter leur protection
à la situation, à la qualité et aux autres
fonctions et usages de ces espaces :

- ✓ Activités agricoles (peu intensives), pastorales et forestières.
- ✓ Activités récréatives et touristiques « de pleine nature » à organiser, dans les forêts, les alpages, en bords de rivières, partage des chemins, ...





Assurer une gestion durable de nos ressources naturelles, ...

- ✓ Des ressources « propres » au territoire des Usse et Rhône : l'eau, les sols et sous-sols (terre, matériaux), le bois, ...

Mais aussi :

- ✓ Nos ressources spatiales.

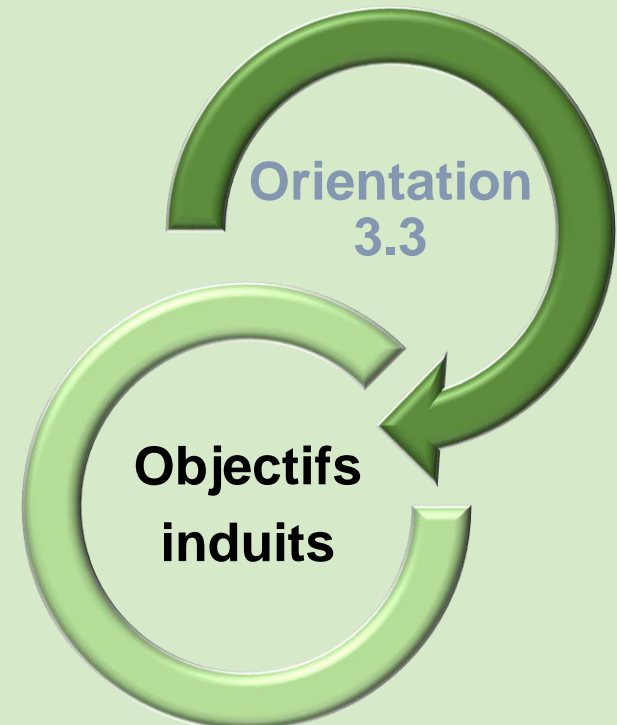


3.3a

Gérer la **ressource en eau**
(en quantité et en qualité), en maîtrisant et
conciliant ses différents usages ...

... En cohérence (notamment)
avec le Contrat de Rivières des Usse.

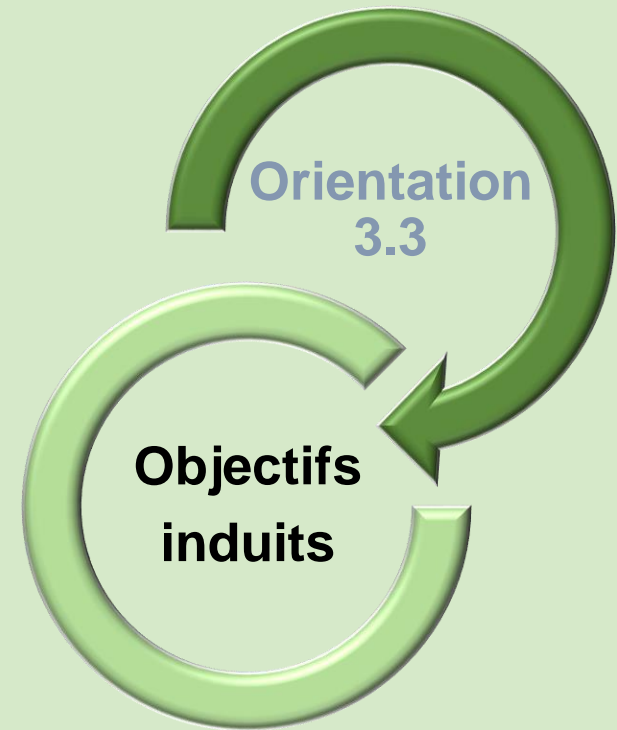
- ✓ Sécuriser l'alimentation en eau potable et la défense incendie.
- ✓ Maîtriser et traiter les rejets impactant la qualité des milieux aquatiques.
- ✓ Renforcer la prise en compte des eaux pluviales et superficielles dans l'aménagement et le développement du territoire.



3.3b

Exploiter raisonnablement les ressources du sol et du sous-sol, au profit de la dynamique économique locale (construction, agriculture).

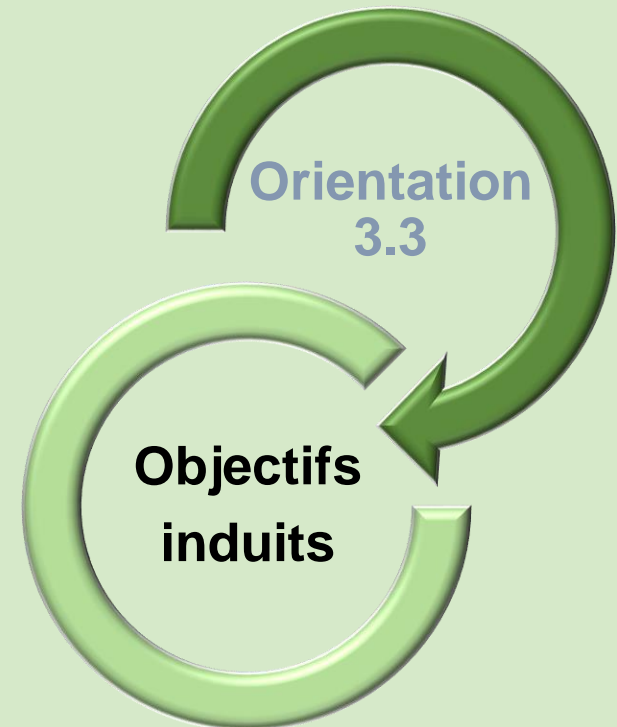
- ✓ Poursuivre la production en matériaux de carrières, en cohérence avec les stratégies départementales
- ✓ Soutenir le développement de la filière-bois.
- ✓ Promouvoir un usage agronomique des sols équilibré.
- ✓ Favoriser la réhabilitation et la restauration agricole de certains espaces.



3.3c

Valoriser le potentiel de développement des **énergies renouvelables**, pour tendre vers une moindre dépendance énergétique et participer à la lutte contre le réchauffement climatique.

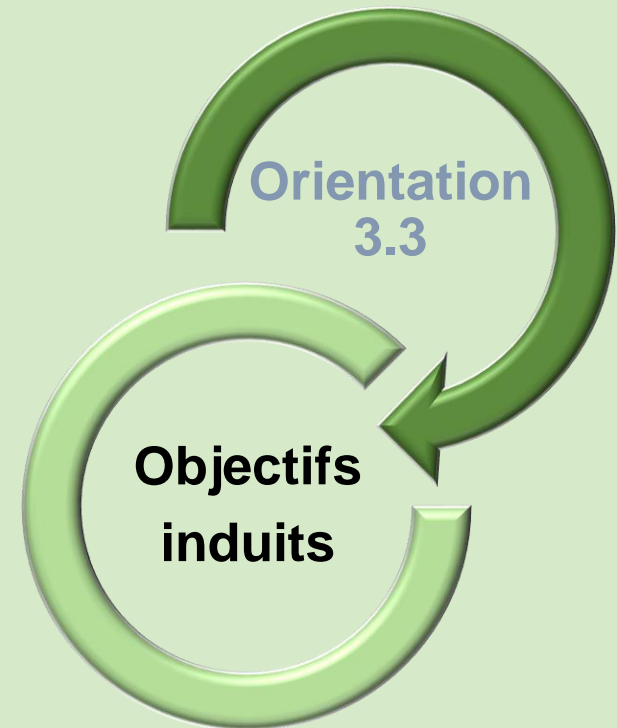
- ✓ Préserver et favoriser des filières de production locale d'énergie renouvelable (bio-énergie, énergie solaire), intégrant la valorisation de certains déchets (bio-gaz).
- ✓ Soutenir l'exploitation de l'énergie hydro-électrique.
- ✓ Promouvoir la performance énergétique des constructions neuves ou existantes (isolation, amélioration des modes de chauffage, ...)



3.3d

Maîtriser l'étalement urbain et la consommation d'espace (participant d'un objectif national).

- ✓ Concevoir un développement du territoire soucieux d'une gestion économe de l'espace et endiguant la fragmentation des milieux naturels et agricoles.
- ✓ Adapter et orienter le développement urbain en cohérence avec les choix de structuration du territoire et la carte du maillage urbain.
- ✓ Mettre en œuvre une politique d'acquisitions foncières, notamment sur les espaces stratégiques (pour s'en assurer la maîtrise et limiter les tensions).



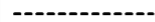


Le projet spatialisé



PADD SCOT Usse & Rhône LEGENDE :

Limites des Communautés de Communes



Maillage urbain des pôles de vie :

- Pôles centres (villes de Frangy et Seyssel 01/74)
- Pôles complémentaires
- Pôles de proximité
- Pôles fonctionnels multisites

Maillage économique principal :

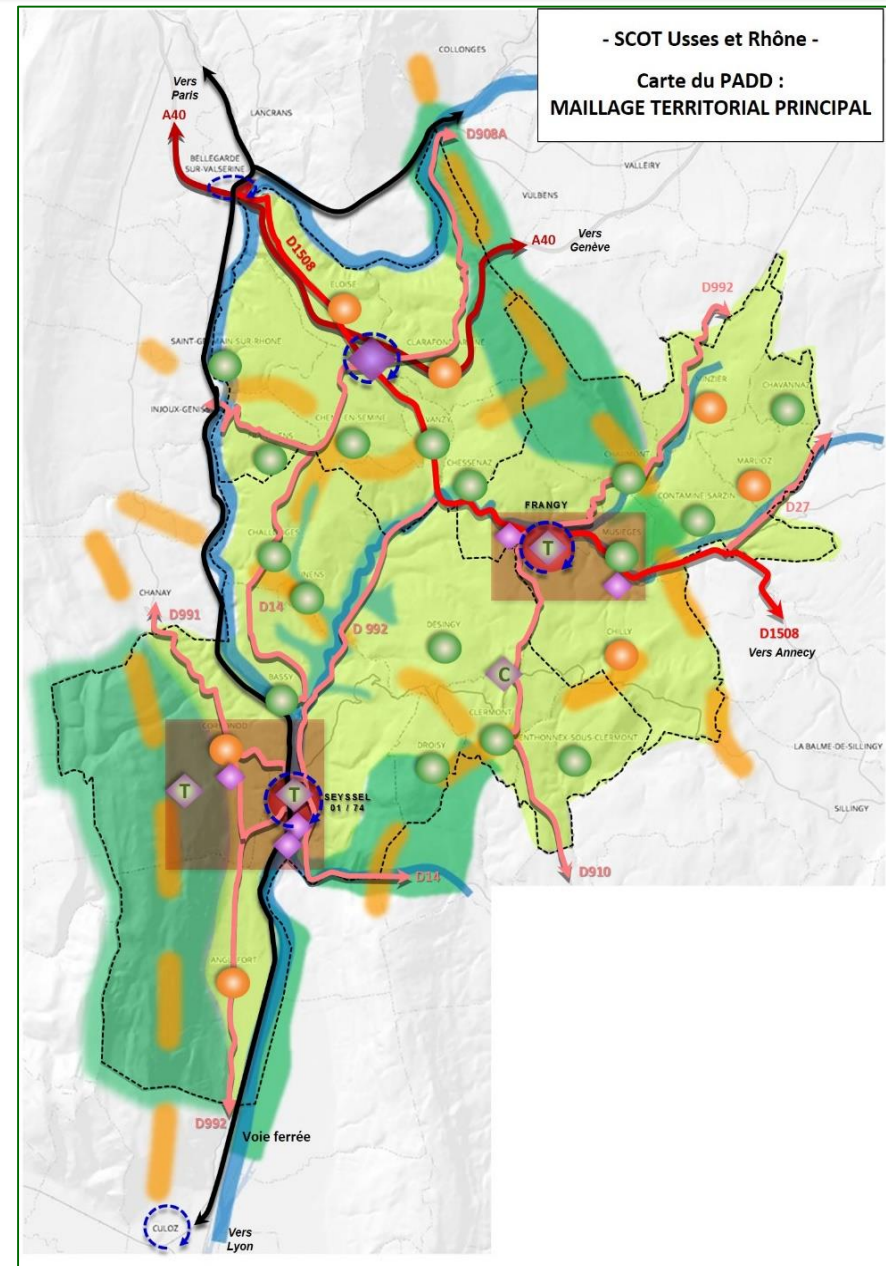
- Pôle majeur de la Croisée (mixité équipements / activités)
- Zones d'activités principales (ZAE) (industrielles et/ou artisanales)
- Pôles touristiques ou culturels principaux

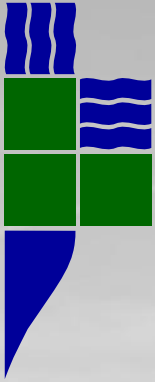
Maillage structurant des déplacements multimodaux :

- Autoroute (A40)
- Axes routiers structurants (routes départementales), supports de développement des Transports collectifs
- Axes ferroviaires
- Pôles d'échange multimodal

Trame environnementale structurante :

- Réservoirs de biodiversité à protéger durablement
- Qualité des cours d'eau à préserver et à améliorer
- Economie agricole à préserver et à soutenir pour son rôle d'entretien de l'espace rural de « nature ordinaire », dans ses fonctions écologiques et paysagères
- Perméabilité des principales continuités d'espaces naturels et agricoles, à préserver pour les déplacements de la faune

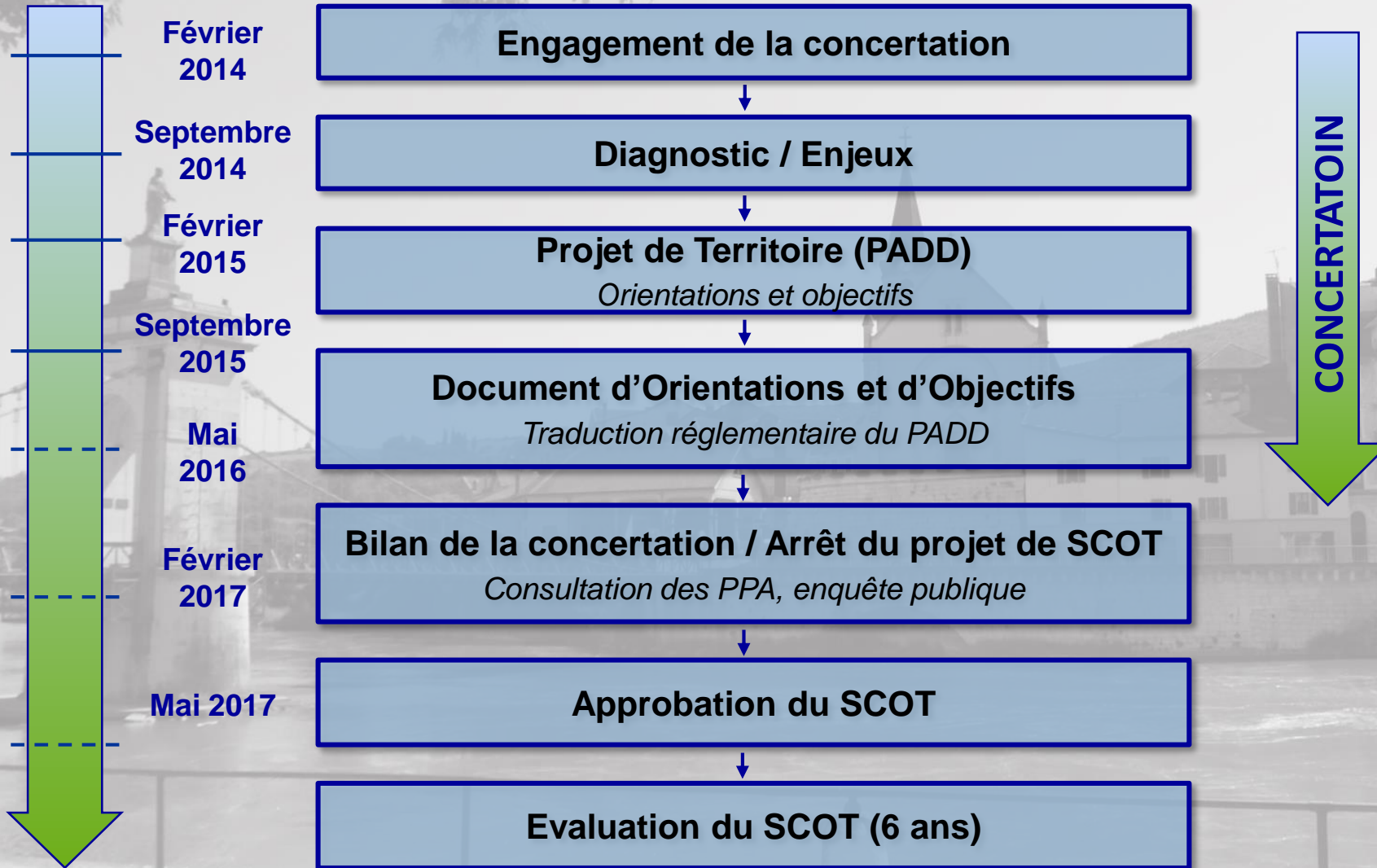


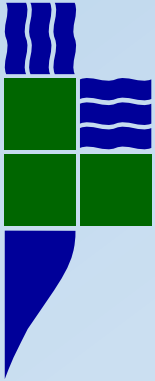


La poursuite de la démarche



DEMARCHE ET PLANNING PREVISIONNEL ...





MERCI DE VOTRE ATTENTION
La parole est à vous ...

